

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

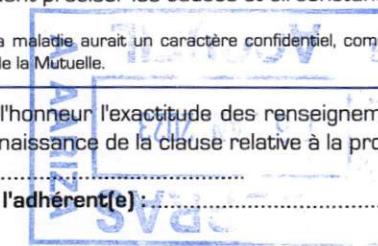
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
9/19/22	C3		400 DT	<i>Professeur EL KABLI H Clinique Mers Sultan Médecine Interne NIRF : 091031336</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	09/09/22	1238.90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

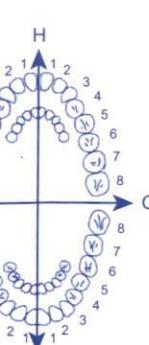
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 G 35533411 11433553 B		Coefficient DES TRAVAUX
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur Hassan El Kabli

Professeur de l'Enseignement
Supérieur
Médecine Interne



الأستاذ حسن القبلي

أستاذ التعليم العالي
الطب الباطني

Casablanca, le

9 / 9 / 22

الدار البيضاء، في

Mme Dhoumia Baydouri Samia

1) Mycophenolate Mofetil 500

1040,00

14 X 2/1 X 3 mm

(20800 x 5)

2) Coveram 515

14/1 X 3 mm

(2280 x 5)

3) Cortimyl 5

14/1 X 3 mm

(3 mm)

4) Calafix 03

14/1 X 3 mm

(2830 x 3)

5) Exacyl 250

14/1 X 3 mm

6) Avicu 14/1 X 1 mm

RN 3mm

12389 64 Bd. Omar El Idrissi (en face du jardin Murdoch), Casablanca
Tél : 05 22 27 02 79 - Fax : 05 22 26 79 42 - GSM : 06 61 16 72 74
E-mail : hassanelkabli@gmail.com

Professeur EL KABLI H.
Clinique Mers Sultan
Médecine Interne
TÉL : 05 22 27 02 79
IMPE : 05 22 27 02 79

208,00



LOT : 22E002
PER. : 01/2025
CORTANCYL 5 MG
CP SEC B30
P.P.V. : 22DH80
6 118000 060345

LOT : 21E008V
PER. : 10/2024
CORTANCYL 5 MG
CP SEC B30
P.P.V. : 22DH80
6 118000 060345

LOT : 22E002
PER. : 01/2025
CORTANCYL 5 MG
CP SEC B30
P.P.V. : 22DH80
6 118000 060345

LOT : 22E002
PER. : 01/2025
CORTANCYL 5 MG
CP SEC B30
P.P.V. : 22DH80
6 118000 060345

LOT : 21E008V
PER. : 10/2024
CORTANCYL 5 MG
CP SEC B30
P.P.V. : 22DH80
6 118000 060345

Cortancyl 5mg

30 Comprimés sécables



20 comprimés à 250 mg
EXACYL®
(ACIDE TRANEXAMIQUE)

Cortancyl 5mg

30 Comprimés sécables



28,30



Cortancyl 5mg

30 Comprimés sécables



28,30



Cortancyl 5mg

30 Comprimés sécables

